

LOI N° 2016/013 DU 14 DEC 2015

AUTORISANT LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE A RATIFIER L'ACCORD DE BANGUI INSTITUANT UNE ORGANISATION AFRICAINE DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE, REVISE LE 14 DECEMBRE 2015 A BAMAKO (MALI)



***Le Parlement a délibéré et adopté, le
Président de la République promulgue
la loi dont la teneur suit :***

ARTICLE 1^{er}.- Le Président de la République est autorisé à ratifier l'Accord de Bangui instituant une Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle, révisé le 14 décembre 2015 à Bamako (Mali).

ARTICLE 2.- La présente loi sera enregistrée, publiée suivant la procédure d'urgence, puis insérée au Journal Officiel en français et en anglais./-

Yaoundé, le 14 DEC 2016

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,



PAUL BIYA

The seal is circular and contains the following text: 'REPUBLIQUE DU CAMEROUN' at the top, 'Paix Travail Patrie' in the center, 'LE PRESIDENT' below that, and 'THE PRESIDENT' and 'REPUBLIC OF CAMERO' at the bottom. The seal is crossed out by a large, stylized signature in black ink.